

## CODE DE TRANSPARENCE

Pour les fonds ISR ouverts au public – juin 2019



### DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Comgest est engagée dans l'investissement responsable depuis 1985 et nous nous félicitons de la mise en place du Code de Transparence approuvé par l'AFG, le FIR, et l'Eurosif. Il s'agit de notre première adhésion qui couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2018. La réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet, le site de l'AFG, et le site d'Eurosif.

### CONFORMITÉ AVEC LE CODE DE TRANSPARENCE

La société de gestion Comgest SA s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans lequel nous opérons.

L'ISR est un élément essentiel du positionnement stratégique de Comgest et de la gestion de ses fonds.

L'ensemble des fonds gérés par les entités du groupe Comgest et listés ci-dessous respectent l'ensemble des recommandations du Code.

## Sommaire

<b>1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE TRANSPARENCE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION.....</b>	<b>3</b>
2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.....	3
2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ? .....	4
2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ? .....	4
2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? .....	5
2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ? .....	6
2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ? .....	6
2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ? .....	7
2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ? .....	7
2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? .....	7
2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ? .....	7
<b>3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES FONDS ISR PRÉSENTÉS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE .....</b>	<b>8</b>
3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ? .....	8
3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ? .....	8
3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ? .....	9
3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ? .....	11
3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)? .....	12
3.6 À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ? .....	13
<b>4. PROCESSUS DE GESTION.....</b>	<b>14</b>
4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? .....	14
4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? .....	16
4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? .....	16
4.4 Le process d'évaluation ESG ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ? .....	16
4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ? .....	17
4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ? .....	17
4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ? .....	17
4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ? .....	17
<b>5. CONTRÔLES ESG .....</b>	<b>18</b>
5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ? .....	18
<b>6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG .....</b>	<b>19</b>
6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ? .....	19
6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ? .....	20
6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des fonds ? .....	20
6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? .....	20

## 1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE TRANSPARENCE

Le présent code de transparence s'applique aux fonds suivants : Renaissance Europe ; Comgest Growth Europe, Comgest Growth Asia ex-Japan, Comgest Growth Asia-Pacific ex-Japan, Comgest Growth Emerging Markets, Comgest Growth World, CG Nouvelle Asie, Comgest Monde, Magellan.

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/18	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input type="checkbox"/> Best in class <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input type="checkbox"/> Alcool <input type="checkbox"/> Armement <input type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Énergies fossiles non conventionnelles <input type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles <ul style="list-style-type: none"> <li>• Armes controversées</li> </ul>	Comgest Growth Asia Ex Japan : 53,15€ mios  Comgest Growth Asia Pac Ex Japan : 464,44€ mios  Comgest Growth Emerging Markets : 4 799,19€ mios  Comgest Growth World : 646,72€ mios  Magellan : 2 987,87€ mios  CG Nouvelle Asie : 258,63€ mios  Comgest Monde : 1 317,48€ mios  Renaissance Europe : 2 390€ mios  Comgest Growth Europe : 2 450€ mios	<input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<a href="#">Prospectus</a>  <a href="#">DICI</a>  <a href="#">Le rapport annuel / semestriel / trimestriel / mensuel :</a>  Politique et reporting : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Politique d'Investissement Responsable</a></li> <li>• <a href="#">Politique de vote responsable</a></li> </ul> La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte article 173 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Rapport SGP - article 173 Comgest S.A.</a></li> <li>• <a href="#">Reporting article 173 pour les SICAV</a></li> </ul>

## 2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

### 2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.

Comgest S.A est une société de gestion de portefeuilles réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers agréée sous le n° GP 900023.

Les OPCVM Renaissance Europe, Magellan, Comgest Monde et CG Nouvelle Asie sont gérés par Comgest S.A.

Les fonds Comgest Growth Europe, Comgest Growth Asia ex-Japan, Comgest Growth Asia-Pacific ex-Japan, Comgest Growth Emerging Markets, Comgest Growth World sont des compartiments de Comgest Growth Plc, une société d'investissement à capital variable à compartiments et à responsabilité séparée entre les compartiments, constituée et agréée par la Central Bank of Ireland et gérés par Comgest Asset Management International Limited. Ces fonds sont gérés par Comgest S.A ou Comgest Far East Limited en sous-délégation.

Comgest Asset Management International Limited  
 46 St. Stephen's Green,  
 Dublin 2, Ireland  
 +353 (0)1 631 0100  
[info.camil@comgest.com](mailto:info.camil@comgest.com)

#### Comgest S.A.

17, square Edouard VII,  
 75009 Paris France  
 +33 (0)1 44 94 19 00  
[info@comgest.com](mailto:info@comgest.com)

Immatriculée au RCS de  
 Paris sous le n° 333 893 295

Comgest S.A. est agréée par AMF en tant que société de gestion de portefeuille sous le n° GP 900023 et est membre de l'AFG.

## 2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Depuis 30 ans, Comgest a développé une philosophie d'investissement axée sur la « croissance de qualité » inscrite dans le long terme qui privilégie les sociétés ayant des pratiques commerciales et financières saines, et capables d'assurer une croissance bénéficiaire durable.

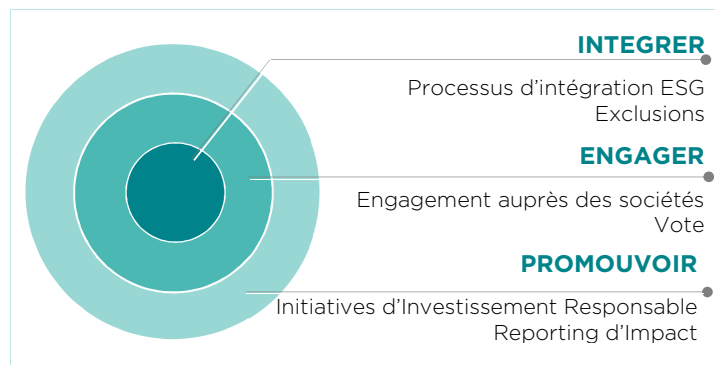
La spécificité de l'approche de Comgest s'exprime par des portefeuilles concentrés et une aversion au risque élevée par nature. Ainsi, historiquement, dans une perspective d'appréhension des risques, un certain nombre de facteurs ESG ont été intégrés dans l'analyse fondamentale de la société de gestion.

Nous pensons que notre mission est avant tout d'offrir à nos clients des performances ajustées du risque supérieures à la moyenne et durables. Pour y parvenir, nous nous efforçons de promouvoir une approche responsable, indépendante et à long terme auprès de nos collaborateurs, de nos clients et des sociétés du portefeuille, dans le cadre d'un partenariat durable.

En 2010, Comgest s'est engagée officiellement dans la voie de l'investissement responsable en devenant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies ([UN PRI](#)).

La stratégie d'investissement responsable de Comgest repose sur trois piliers :

- **Intégration** : intégration des facteurs ESG, exclusions
- **Engagement** : vote, dialogue avec les entreprises
- **Promotion** : activités liées à l'Investissement Responsable, reporting client.



Comgest a choisi d'intégrer les facteurs ESG car cette approche correspond parfaitement à sa démarche générale consistant à sélectionner des sociétés de qualité sur un horizon d'investissement à long terme.

L'intégration de facteurs ESG permet aux analystes financiers et aux gérants de portefeuille de mieux connaître la société et, plus précisément, de mieux cerner les risques et opportunités qui sont importants pour l'activité ou qui sont susceptibles de le devenir. Les facteurs ESG sont ensuite intégrés au modèle de valorisation propriétaire de Comgest, qui tient compte du profil ESG de chaque société.

Comgest est un sélectionneur de valeurs « bottom-up » dont la recherche est notamment fondée sur des interactions directes avec les entreprises. Pour Comgest, il est tout à fait naturel de nouer le dialogue avec des sociétés concernant les aspects ESG. En tant qu'actionnaire actif et promoteur de pratiques d'investissement responsable, elle mène des actions d'engagement avec les entreprises de plusieurs manières.

## 2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Comgest considère que la prise en compte de facteurs ESG dans ses processus d'investissement et de décision sont en ligne avec son devoir fiduciaire.

### Politique d'investissement responsable

Comgest a initié en 2011 un programme visant à intégrer systématiquement et simultanément les critères ESG dans son processus d'investissement. Comgest a retenu une approche d'intégration ESG fondée sur la "Qualité". L'évaluation des risques et opportunités liés à des facteurs ESG permet d'améliorer le modèle d'analyse fondamentale de la société de gestion afin de mieux mesurer la qualité inhérente aux sociétés dans lesquelles

Comgest est susceptible d'investir. Pour la collecte des informations ESG, Comgest a recours à sa propre recherche, aux services de prestataires extérieurs indépendants et aux données communiquées par les sociétés elles-mêmes. La recherche ESG est effectuée en interne par trois analystes ESG dédiés, en collaboration avec les équipes d'investissement régionales.

#### Politique et reporting :

- [Politique](#) d'Investissement Responsable
- [Politique](#) de vote responsable

#### Les rapports sur notre pratique :

- [PRI Assessment Report](#)
- [PRI Transparency Report](#)

Les analystes gérants assistent aux présentations ESG des sociétés et ont accès aux documents de recherche ESG des brokers. Ils abordent les questions ESG avec le management des sociétés.

### Politique de vote responsable

En tant qu'investisseur actif, Comgest s'est fixé pour objectif de voter systématiquement à l'ensemble des assemblées générales, et ce, pour toutes les sociétés investies, là où cela est techniquement réalisable et jugé conforme à l'intérêt des porteurs/actionnaires. Comgest utilise un prestataire externe (ISS – Institutional Shareholder Services) qui se charge d'analyser les résolutions et de fournir des recommandations de vote conformes aux principes de l'investissement responsable.

### Politique d'engagement

Nous menons généralement des actions d'engagement avec les sociétés ayant un niveau de qualité ESG inférieur et lorsqu'une évolution positive nous semble probable, c'est-à-dire lorsque la société concernée est disposée à entendre notre message visant à l'encourager à s'améliorer sur certains points ESG qui nous paraissent importants.

En tant qu'actionnaire actif et promoteur de pratiques d'investissement responsable, Comgest mène des actions d'engagement individuel et collaboratif avec les entreprises. Elle instaure un dialogue constructif avec les sociétés dans lesquelles elle investit afin de recueillir davantage d'informations pour affiner son analyse d'investissement et, lorsqu'ils le jugent nécessaires, les analystes questionnent les entreprises sur certains éléments ESG afin qu'elles améliorent leur communication dans ce domaine, réduisent les risques, etc.

### Reporting

Tous les trimestres, Comgest met à la disposition des clients qui le souhaitent un reporting de sa démarche d'investissement responsable. Ce document rend compte :

- Des activités menées par Comgest dans le cadre d'initiatives internationales : UN PRI, ICGN, CDP, IIRC...
- Des droits de vote exercés par Comgest aux Assemblées Générales ;
- Le cas échéant, des alertes ESG reçues sur les titres détenus dans les OPCVM ;
- Un résumé des principales activités d'engagement individuel et thématique menées auprès des sociétés en portefeuille ;
- Des dernières analyses ESG sur les sociétés dans lesquelles Comgest investit ; et,
- Des activités menées par Comgest dans le cadre d'engagement collaboratif.

#### **2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?**

Notre politique d'investissement responsable intègre systématiquement et simultanément les critères ESG et climat (y compris des risques et des opportunités) dans notre processus d'investissement. Ce processus – qui comprend la recherche, l'engagement, et l'intégration ESG, entre autres – nous permet d'identifier et de gérer les risques et opportunités de nature ESG.

Comgest procède à une analyse thématique d'investissement axée sur la « croissance de qualité » à long terme. Comgest recherche donc des sociétés capables de produire une croissance bénéficiaire durable et l'intégration ESG aide à révéler les opportunités et les risques associés.

**Les opportunités ESG** peuvent se concevoir aussi bien d'un point de vue relatif qu'absolu. Par relatif nous désignons le cas de sociétés dont on peut attendre des améliorations de leurs pratiques environnementales, sociales ou de leur gouvernance. Ainsi l'opportunité « relative » correspond soit au fait qu'un risque existant tendra à s'atténuer en étant mieux géré, soit au fait qu'une situation neutre ou déjà positive deviendra plus favorable encore, conformément à l'idée que les sociétés de qualité sont souvent celles qui cherchent toujours— et parviennent souvent—à s'améliorer

Par opportunité « absolue » nous faisons référence à des sociétés dont les *business models* contiennent directement des composantes dédiées à la résolution de problématiques environnementales (véhicules électriques par exemple) ou sociales (comme lorsque sont spécifiquement ciblés des segments de population

défavorisés, et susceptibles de bénéficier alors de meilleurs accès à des services tels que santé, communication, finance...)

Pour **analyser les risques**, les critères ESG sont déterminés en fonction de l'exposition des entreprises aux différents enjeux de développement durable et aux enjeux sectoriels. Cette analyse des risques ESG nous permet ainsi une ré-internalisation des externalités sociales et environnementales négatives.

Pour les risques associés au changement climatique, les analystes évaluent tant les risques physiques que les risques de transition. Le Groupe a signé la Déclaration internationale des investisseurs sur le changement climatique (Global Investor Statement on Climate Change) en septembre 2014. Depuis 2017, Comgest soutient également la TCFD<sup>1</sup> et l'initiative « Climate Action 100+ »<sup>2</sup>.

De plus, les réglementations en matière d'émissions de gaz à effet de serre se renforcent dans de nombreux pays, y compris les pays émergents. Elles découlent notamment de politiques publiques environnementales liées à la dégradation de la qualité de l'air ou de l'eau impactant la santé des citoyens.

L'action de Comgest se situe également au niveau de l'engagement actionnarial : les analystes tentent de faire prendre conscience aux sociétés détenues dans les portefeuilles l'importance de ces enjeux ainsi que la nécessité d'avoir des données fiables et des engagements précis de leur part.

## **2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?**

Tous les membres de l'équipe d'investissement sont encouragés – via les objectifs qui leur sont fixés et l'évaluation annuelle de leurs performances – à mettre pleinement en œuvre la stratégie d'investissement responsable et à prendre systématiquement en compte les facteurs ESG dans leurs analyses et décisions d'investissement.

**L'équipe ESG** se compose de trois analystes ESG dédiés, directement rattachés au Responsable des investissements du groupe Comgest. En tant que membres de l'équipe d'investissement, ils travaillent en collaboration avec les analystes financiers et les gérants de portefeuille. Les analystes ESG aident les équipes d'investissement régionales ainsi que l'équipe globale. Forts de leur connaissance approfondie des sociétés qu'ils couvrent, les analystes financiers représentent une source précieuse d'informations pour les analystes ESG.

### **Définition et mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable**

En collaboration avec les analystes ESG, le Responsable des investissements du groupe Comgest et les responsables des équipes d'investissement définissent la stratégie d'investissement responsable. Les objectifs sont définis pour l'année à venir et à plus long terme. Ils sont mis à jour une fois par an.

La stratégie d'investissement responsable est ensuite mise en œuvre par les équipes d'investissement régionales de concert avec les analystes ESG, qui jouent le rôle de coordinateurs et de responsables du processus d'intégration des facteurs ESG, sous la supervision du Responsable des investissements et des responsables des équipes d'investissement. Les Responsables des votes sont chargés de l'exécution des décisions de vote conformément aux recommandations des analystes et des gérants de portefeuille qui suivent les sociétés dans lesquelles nous investissons.

## **2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?**

Nous considérons que Comgest emploie 15 personnes ETP sur l'ISR :

- Trois analystes ISR dédiés (dont 1 aussi gérant) ; et,
- L'ensemble des 42 analystes financiers / gérants consacrent une partie de leur temps à l'ISR.

<sup>1</sup> Task Force on Climate-related Financial Disclosures - <https://www.fsb-tcfd.org/>

<sup>2</sup> <http://www.climateaction100.org/>

**2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?**

Généralistes	Environnement / climat	Sociales	Gouvernance
<input type="checkbox"/> SIFs – Social Investment Forum <input checked="" type="checkbox"/> PRI – Principles for Responsible Investment <input type="checkbox"/> ICCR – Interfaith Centre on Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> ECCR – Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input checked="" type="checkbox"/> Commissions AFG <input type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> European Commission’s High-Level Expert Group on Sustainable Finances <input checked="" type="checkbox"/> Autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SFAF – <u>Société Française des Analystes Financiers</u> : Commission ISR et actifs immatériels</li> <li>▪ IIRC – <u>International Integrated Reporting Council</u></li> <li>▪ <u>Fiduciary Duty in the 21st Century</u></li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> IIGGC – Institutional Investors Group on Climate Change <input checked="" type="checkbox"/> CDP – Carbon Disclosure Project (CDP Climate Change & CDP Water) <input type="checkbox"/> Montréal Carbon pledge <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input type="checkbox"/> Green Bonds Principles <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> Appel de Paris <input checked="" type="checkbox"/> Autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L’initiative <u>Climate Actions 100+</u></li> <li>▪ TCFD – <u>Task Force on Climate-related Financial Disclosures</u></li> </ul>	<input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh <input checked="" type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation <input type="checkbox"/> Autres	<input checked="" type="checkbox"/> ICGN – International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres

**2.8 Quel est l’encours total des actifs ISR de la société de gestion ?**

L’encours total des actifs ISR de Comgest est de 23 950 millions d’euros au 31/12/2018.

**2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?**

Les actifs ISR de Comgest représentent environ 93 pour cent de ses encours totaux sous gestion.

**2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?**

Les fonds ISR ouverts au public gérés par Comgest sont :

- Comgest Growth Asia ex-Japan
- Comgest Growth Asia-Pacific ex-Japan
- Comgest Growth Europe
- Comgest Growth Emerging Markets
- Comgest Growth World
- CG Nouvelle Asie
- Comgest Monde
- Magellan
- Renaissance Europe

### 3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES FONDS ISR PRÉSENTÉS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

#### 3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

Comgest a choisi d'intégrer les facteurs ESG car cette approche correspond parfaitement à sa démarche générale consistant à sélectionner des sociétés de qualité sur un horizon d'investissement à long terme. L'intégration de critères ESG permet la prise en compte d'éléments dont la matérialité à court terme pourrait apparaître marginale mais se révéler en fait très significative dans cet horizon de long terme où s'inscrit la gestion des fonds de Comgest. Dans une perspective de création de valeur durable, les critères ESG deviennent essentiels.

L'intégration de facteurs ESG permet aux analystes financiers et aux gérants de portefeuille de mieux connaître la société et, plus précisément, de mieux cerner les risques et opportunités qui sont importants pour l'activité ou qui sont susceptibles de le devenir. Les facteurs ESG sont ensuite intégrés au modèle de valorisation propriétaire de Comgest, qui tient compte du profil ESG de chaque société.

Comgest est un sélectionneur de valeurs « bottom-up » dont la recherche est notamment fondée sur des interactions directes avec les entreprises. Pour nous, il est tout à fait naturel de nouer le dialogue avec les sociétés concernant les aspects ESG. Nous instaurons un dialogue constructif avec les sociétés dans lesquelles nous investissons afin de recueillir davantage d'informations pour affiner notre analyse d'investissement et, lorsque nous le jugeons utile, nous questionnons les entreprises sur certains éléments ESG afin qu'elles améliorent leur communication dans ce domaine, réduisent les risques, etc.

Nous nous associons aussi régulièrement à d'autres investisseurs dans le cadre d'initiatives d'engagement collaboratif. L'objectif de l'engagement collaboratif est d'avoir une réelle influence sur les entreprises et de les encourager à améliorer certains aspects ESG. L'action concertée de plusieurs investisseurs (sociétés de gestion et/ou investisseurs institutionnels) représentant un encours de gestion important exerce de fortes pressions sur les sociétés concernées.

#### 3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Les fournisseurs de données ESG qui ont été retenus :

<b>Sustainalytics</b>	Informations sur les armes controversées et sur les produits « durables »
<b>MSCI ESG Research</b>	Données ESG d'ordre général
<b>RepRisk</b>	Controverses et risque de réputation
<b>Trucost</b>	Données carbone et environnementales
<b>427 (Four Twenty Seven)</b>	Fournisseur de données sur les risques physiques
<b>ISS (International Shareholder Services)</b>	Recherche sur les résolutions et vote aux assemblées. Données ESG d'ordre général.
<b>BoardEx</b>	Informations sur la gouvernance
<b>CDP (Carbon Disclosure Project)</b>	Utilisation des données carbone et eau
<b>Bloomberg</b>	Données ESG d'ordre général et empreintes carbone

L'analyse ESG s'intéresse également au respect des principales normes environnementales et sociales internationales qui se retrouvent notamment dans les dix principes du Pacte mondial, mais également dans les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou encore dans les Principes directeurs de l'OCDE. Le respect des dix principes du Pacte mondial fait l'objet d'un suivi quotidien.

D'autres sources d'information sont utilisées, les rapports de brokers, les rapports d'ONG, la recherche académique, etc.

Les analystes de Comgest effectuent les analyses ESG sur la base des informations provenant des sources précitées. Il est important de souligner que les scores produits par les fournisseurs de données ESG ne sont en aucun cas utilisés par Comgest dans son processus d'intégration ESG. Les analystes utilisent les données brutes et se forgent leur propre opinion sur le niveau de qualité ESG d'une société.



### 3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Comgest a élaboré une philosophie d'investissement axée sur la « croissance de qualité » à long terme, qui privilégie les sociétés dotées de pratiques commerciales et financières saines qui sont capables de produire une croissance bénéficiaire durable.

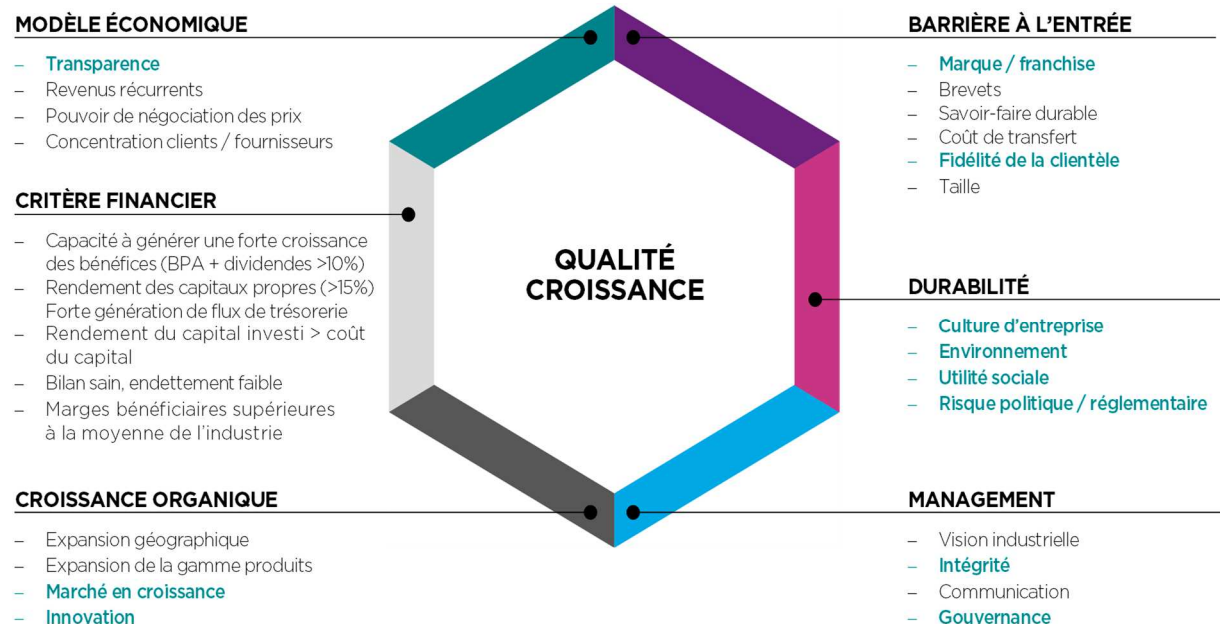
Dans leur travail d'analyse, nos analystes et nos gérants de portefeuille prêtent une attention particulière à deux points en ce qui concerne la gouvernance : la redevabilité et la qualité des dirigeants. Le management est généralement jugé au regard de son expertise, de son comportement et de sa propension plus ou moins grande à communiquer avec les investisseurs. Nous surveillons aussi de près la rémunération et les intérêts des parties prenantes, nous assurant ainsi que la société est bien gérée dans une optique de création de valeur à long terme.

L'intégration des facteurs ESG permet aux analystes financiers et aux gérants de portefeuille de mieux connaître la société et, plus précisément, de mieux cerner les risques et opportunités qui sont importants pour l'activité ou qui sont susceptibles de le devenir. Les facteurs ESG sont ensuite intégrés au modèle de valorisation propriétaire de Comgest, qui tient compte du profil ESG de chaque société.

Nous tenons compte des facteurs ESG à différentes étapes du processus d'investissement afin de nous assurer que les équipes d'investissement connaissent parfaitement les risques et opportunités ESG des entreprises et qu'elles utilisent systématiquement les résultats des analyses ESG dans leurs décisions d'investissement.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) s'appuient sur le concept de développement durable (cf. Rapport Brundtland, 1987) et sur celui de RSE (Responsabilité sociale des entreprises). Ces aspects occupent une place importante dans notre analyse et nos décisions

Afin d'évaluer la qualité des sociétés, nous utilisons les critères suivants, dont près de la moitié sont liés à des questions ESG :



d'investissement.

Dans le cadre de notre recherche ESG, nous privilégions les facteurs ESG que nous considérons être les plus importants et susceptibles d'avoir un impact sur les entreprises. Cette priorité accordée à la matérialité nous permet de surveiller des enjeux clés et d'utiliser les résultats de notre recherche à des fins de valorisation.

Comgest a adopté une approche d'intégration ESG différenciée qui est adaptée à chaque société en fonction de ses différentes caractéristiques : structure de l'organisation, secteur d'activité, répartition

géographique des opérations, réglementations applicables à ses activités, comportement de la société dans son écosystème, etc.

Ainsi, pour chaque société, les analystes définissent une sélection de quelques critères ESG dits « matériels », c'est-à-dire pouvant avoir un impact significatif sur la valorisation et la réputation de cette société en particulier sur un horizon de moyen-long terme.

Notre analyse des facteurs ESG porte sur les sociétés et s'articule autour des trois axes suivants :

Environnement	Social	Gouvernance
Pollution de l'air, de l'eau, des sols	Utilité sociale nette ( <i>une mesure incluant à la fois les avantages et les coûts sociaux d'une activité économique</i> )	Culture et éthique
Émissions de gaz à effet de serre	Conditions de travail	Droits des actionnaires
Consommation d'énergie	Santé et sécurité	Audit et comptabilité
Consommation de matières premières	Droits de l'Homme	Corruption
Transport	Relations avec les parties prenantes ( <i>syndicats, ONG, communautés, etc.</i> )	Caractéristiques du Conseil d'administration et des Comités
Gestion de l'eau et des déchets	Chaîne d'approvisionnement	Compétences des membres du conseil d'administration
	Sécurité des produits	Indépendance
	Relations avec les clients	Rémunération

Les critères **environnementaux** analysés sont directement liés à la nature des activités des entreprises. Ils sont pris en compte s'ils ont une matérialité. Ces critères environnementaux sont systématiquement analysés dans les secteurs intensifs en carbone et/ou à fort impact environnemental, tels que : l'énergie, de la construction et des matériaux, dans le secteur minier, l'industrie chimique, le secteur alimentaire et les boissons, les transports, etc.

Concernant les aspects **sociaux**, ceux-ci dépendent essentiellement de l'activité de l'entreprise, de la répartition géographique de ses opérations, des réglementations auxquelles elle est soumise. Systématiquement, dans leur quête de sociétés de qualité, les analystes de Comgest analysent finement l'utilité sociale des activités de la société, le niveau de satisfaction de ses employés, ses relations avec ses clients et ses fournisseurs, les impacts (positifs et négatifs) qu'elle peut avoir vis-à-vis de ses autres parties prenantes à travers ses activités, la pérennité de sa « licence to operate » sociale.

Quelle que soit la stratégie, le processus d'investissement de Comgest prend formellement et systématiquement en compte des **critères de gouvernance** pour toutes les valeurs du portefeuille. Comgest pense qu'un certain nombre de principes fondamentaux doivent s'appliquer à toutes les entreprises qui ont pour objectif de produire une croissance de qualité. Nos décisions d'investissement sont fondées sur un examen attentif des valeurs et des pratiques de chaque entreprise.

Comgest recherche les *quatre principes* suivants et encourage les sociétés de son univers d'investissement à les appliquer dans leurs systèmes de gouvernance :

- **Vision à long terme de la performance** : les entreprises doivent être ambitieuses et avoir une vision à long terme. Le conseil d'administration, la direction et les collaborateurs doivent veiller à l'amélioration continue à tous les niveaux de l'entreprise. Innovation et esprit d'initiative doivent faire partie de la culture de celle-ci. Nous pensons qu'une vision à long terme conduit à de meilleures performances – sur le plan individuel, collectif et financier – et encourage les collaborateurs à en faire plus pour les clients et les actionnaires.
- **Responsabilité et transparence** : les administrateurs dirigeants et les administrateurs non exécutifs doivent assumer pleinement leurs obligations et leurs responsabilités, partager l'information d'une manière suffisamment ouverte et diligente, être en mesure de répondre aux questions et d'expliquer leurs décisions, entretenir la confiance et assumer pleinement les conséquences de leurs actes.
- **Honnêteté et intégrité** : le moindre compromis sur l'honnêteté et l'intégrité peut être désastreux pour l'image d'une entreprise et pour sa marque, la confiance qu'elle inspire et ses performances.

Les qualités, attributs et compétences qui favorisent l'honnêteté et l'intégrité sont essentiels pour préserver la cohésion interne et externe d'une entreprise. Les entreprises doivent être vigilantes et fiables et s'efforcer en permanence de conserver la confiance de leurs collaborateurs, clients et actionnaires.

- **Objectif commun et engagement** : les administrateurs dirigeants et les administrateurs non exécutifs doivent aligner leurs intérêts sur ceux de l'entreprise. Les managers doivent diriger en montrant l'exemple et nouer avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise un dialogue fructueux en s'appuyant sur leur vision, leur leadership et leur capacité à inspirer confiance. De même, chaque collaborateur doit comprendre en quoi il contribue à la réalisation de l'objet social de l'entreprise. Fondamentalement, une entreprise est une équipe et seule une équipe solide, composée de collaborateurs motivés, peut réaliser d'excellentes performances à long terme.

Pour les sociétés de Renaissance Europe, Comgest Monde, Comgest Growth World et Comgest Growth Europe, qui ont une stratégie d'investissement sur les pays développés, certains facteurs font l'objet d'une analyse plus approfondie, par exemple :

- Culture de l'entreprise (responsabilité, frugalité, performance...);
- Gestion des Ressources Humaines ; et,
- Qualité de l'écosystème social.

Pour les sociétés de Comgest Growth Asia ex-Japan, Comgest Growth Asia-Pacific ex-Japan, Comgest Growth Emerging Markets Comgest, Growth World, CG Nouvelle Asie, Comgest Monde et Magellan qui ont une stratégie d'investissement sur les pays émergents, certains facteurs font l'objet d'une analyse plus approfondie, par exemple :

- Profil de l'actionnaire de contrôle (Etat, famille, fondateur, etc), si applicable
- Respect des droits des actionnaires minoritaires
- Conventions réglementées.

### **3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?**

L'objectif de l'analyse des critères est de mesurer les externalités négatives que peut avoir l'entreprise sur l'environnement. Il s'agit de déterminer de quelles quantités de matières premières ses activités ont besoin, si elle utilise ces ressources de manière soutenable à long terme de façon qu'elle puisse poursuivre ses activités sans dégrader l'environnement au point que celui-ci ne puisse plus se régénérer. Il s'agit enfin d'identifier si la société développe des produits ou des services qui permettent de réduire l'impact environnemental à n'importe quel niveau du cycle de vie.

Pour les risques associés au changement climatique, les analystes évaluent tant les risques de transition que les risques physiques.

#### **Mesure des risques de transition**

En ce qui concerne les risques climatiques, n'étant pas spécialiste du calcul carbone, Comgest fait réaliser une empreinte carbone de l'ensemble OPCVM visés par ce code tous les ans. Cette empreinte carbone est comparée à celle de l'indice de référence des OPCVM<sup>3</sup>. Selon la méthodologie de Trucost les scopes 1 (les émissions directes) et 2 (les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques) sont pris en compte, ainsi que le scope 3 (les autres émissions indirectes) en amont. Néanmoins, à ce stade, il est difficile d'avoir des données fiables pour le scope 3. Cette empreinte carbone permet d'apprécier la contribution du portefeuille en termes de gaz à effet de serre. Notamment, grâce à une attribution de cette empreinte carbone, il est possible de déterminer :

- En absolu quelles sont les sociétés qui émettent le plus de gaz à effet de serre ; et,
- Si les sociétés du portefeuille émettent plus ou moins que les autres sociétés au sein de leurs secteurs respectifs.

<sup>3</sup> L'indice est utilisé à des fins de comparaison et les OPCVM ne cherchent pas à répliquer l'indice.

Par ailleurs, cela permet d'identifier les sociétés qui ne fournissent aucune donnée en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Ces sociétés seront des cibles prioritaires d'engagement. Les données pour le calcul de l'empreinte carbone de les OPCVM font donc l'objet pour ces sociétés d'une estimation par Trucost. Cette analyse permet enfin d'identifier les sociétés qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment celles qui produisent de l'énergie verte.

### Mesure des risques physiques

Dans ses recommandations, la TCFD encourage les sociétés de gestion à évaluer non seulement les risques de transition, mais également les risques physiques liés aux impacts du changement climatique.

Les sociétés qui opèrent dans les pays émergents peuvent se trouver particulièrement à risque compte tenu de leurs activités exposées à des événements climatiques extrêmes listés ci-dessous. Les sociétés qui opèrent dans les pays développés ne sont généralement pas directement à risque du fait de de leur propre activité. En revanche, les activités dont elles dépendent en amont de leur filière peuvent être exposées à des événements climatiques extrêmes comme :

- **Sécheresse** : impact sur le prix des matières premières agricoles (cacao, café, coton...), impact sur l'accès à l'eau nécessaire à certains processus de production (bière), etc.
- **Tempêtes/raz de marée** : destruction d'installations de production, destruction des infrastructures de transport nécessaires à l'approvisionnement, hausse des primes d'assurance, etc.
- **Précipitations extrêmes / inondations** : destruction d'installations, de cultures agricoles, etc.
- **Montée du niveau de la mer** : destruction d'installations, de cultures agricoles, etc.
- **Stress thermique** : baisse de productivité, endommagement de certaines installations ou de certains matériels, augmentation de la consommation d'énergie liée à la climatisation, etc.

Comgest fait évaluer les risques physiques des OPCVM Renaissance Europe, Magellan et Comgest Monde par Four Twenty Seven (427). La méthodologie de 427 conjugue, grâce à des données historiques et des projections futures, une analyse :

- Des risques opérationnels : stress thermique, hydrique, précipitations extrêmes, montée du niveau de la mer et cyclones ;
- Des risques relatifs à la chaîne d'approvisionnement : pays d'origine et demande en ressources naturelles ; et,
- Des risques relatifs au marché : pays de vente et sensibilité aux variations météorologiques.

Comme indiqué précédemment, les critères environnementaux analysés sont directement liés à la nature des activités des entreprises. Ils sont pris en compte s'ils ont une matérialité. Ces critères environnementaux sont systématiquement analysés dans les secteurs intensifs en carbone et/ou à fort impact environnemental, tels que : l'énergie, de la construction et des matériaux, dans le secteur minier, l'industrie chimique, le secteur alimentaire et les boissons, les transports, etc. Mais historiquement, et à ce jour, l'ensemble des OPCVM visés par ce code sont très peu investies dans des sociétés ayant des activités particulièrement émettrices de gaz à effet de serre. Les trois secteurs sur lesquels Renaissance Europe est généralement investie et dont les externalités environnementales sont importantes sont le secteur alimentaire, celui des boissons et le textile.

### 3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

Lorsque l'analyste financier / gérant de fonds a une forte conviction dans une société qui figure dans l'univers d'investissement de Comgest et considère que c'est le moment d'initier une position, il propose d'inclure la société dans le portefeuille. L'analyste financier / le gérant de fonds en informe l'équipe ESG.

L'analyste ESG effectue une analyse ESG approfondie sur la société en collaboration avec l'analyste financier. Il est important que ce dernier soit associé à l'analyse ESG afin de mieux comprendre les enjeux. Dans la plupart des cas, un contact est établi avec la société (au moins un appel ou un e-mail) pour discuter des problèmes ESG les plus importants. L'analyste ESG rédige une « analyse ESG » dans laquelle il exprime une opinion ESG et indique le niveau de qualité ESG. Ce dernier a un impact sur le taux d'actualisation utilisé dans le modèle de valorisation. L'analyste ESG se concentre principalement sur les questions ESG qui risquent d'avoir une matérialité financière à un horizon de cinq ans.

Un niveau de qualité ESG, défini par l’analyste ESG et l’analyste financier sur la base d’un consensus, est attribué à chaque société du portefeuille. Le niveau de qualité ESG va de 1 à 4 :

NIVEAU DE QUALITÉ ESG	DESCRIPTION
<b>1</b> <b>Leader dans le domaine ESG</b>	Excellente communication sur les questions ESG, mesures efficaces pour réduire les quelques risques ESG existants, stratégie visant à profiter des opportunités ESG, développement durable/RSE complètement intégrés dans la culture de l’entreprise.
<b>2</b> <b>Bonne qualité</b>	Communication adéquate, bonne connaissance des risques ESG et mesures efficaces visant à réduire ces risques, existence de quelques controverses, capacité à profiter des opportunités ESG.
<b>3</b> <b>Qualité basique</b>	Communication limitée, connaissance basique des risques ESG, mesures existantes limitées, exposition moyenne aux risques ESG, controverses ESG, marge d’amélioration.
<b>4</b> <b>Améliorations nécessaires</b>	Communication très limitée ou absente, non prise en compte des risques ESG, absence de mesures, exposition significative aux risques ESG, importantes controverses ESG, cible prioritaire pour les actions d’engagement.

Les enjeux ESG sont systématiquement abordés lors des réunions de recherche afin de s’assurer que l’ensemble de l’équipe d’investissement a compris les risques et opportunités ESG.

### 3.6 À quelle fréquence est révisée l’évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

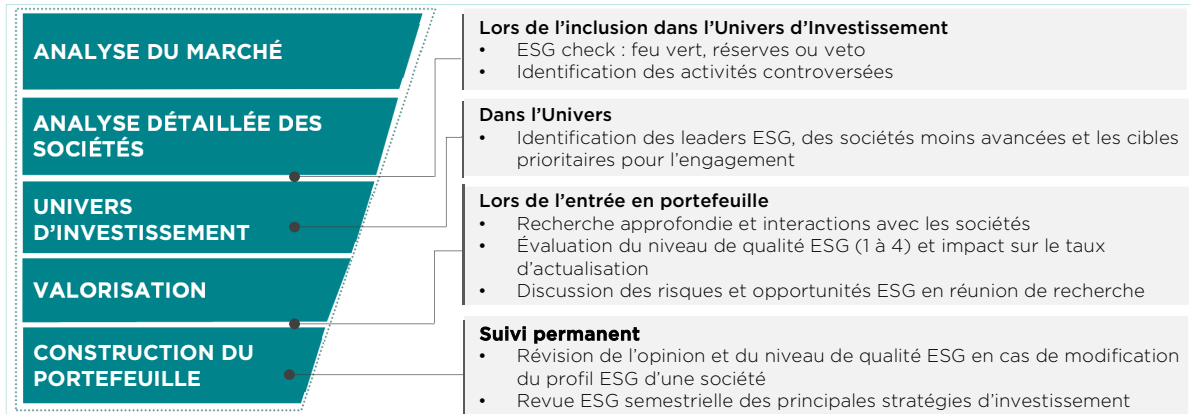
L’équipe suit l’actualité des entreprises afin de s’assurer que l’opinion ESG soit toujours valable. Les sociétés dans lesquelles nous investissons font l’objet d’un suivi permanent sur les enjeux ESG. Une revue formelle de l’évaluation ESG est réalisée tous les deux ans, sauf il y a un événement particulier, une controverse, ou s’il y a un changement significatif de management.

Le suivi des controverses est assuré notamment par les outils de nos différents fournisseurs de recherche ESG (RepRisk, MSCI, Bloomberg, ISS etc.) ainsi que d’autres sources telles que les brokers, médias généralistes et spécialisés. Lorsqu’une controverse apparaît sur une société, nous en jugeons la gravité sur la base de son contenu, de sa source et du nombre de sources la relayant. Si nous jugeons cette controverse à la fois crédible et matérielle, nous en partageons le contenu et une première analyse en interne. Nous décidons ensuite d’en parler à l’entreprise concernée, voire certaines parties prenantes qui y sont associées pour en apprécier la véracité et les impacts potentiels. Nous partageons le contenu de certaines de ces controverses auprès de nos clients au travers d’une publication trimestrielle dans laquelle nous présentons aussi nos activités d’engagement.

## 4. PROCESSUS DE GESTION

### 4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Le processus de gestion comprend cinq étapes d'évaluation contenant l'analyse du marché des actions cotées, l'analyse détaillée des sociétés, l'univers d'investissement, la valorisation, et finalement la construction du portefeuille.

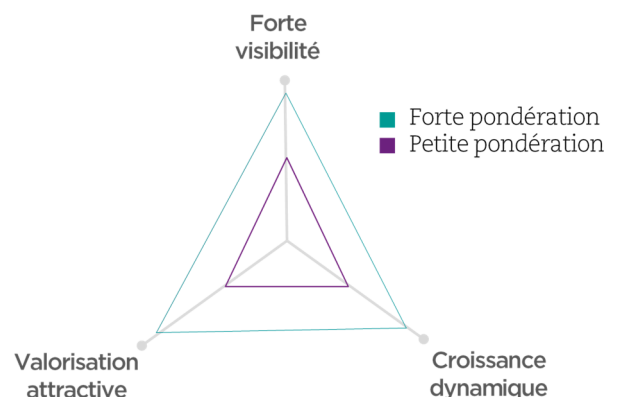


#### Taux d'actualisation

À chaque niveau de qualité ESG correspond un impact (positif, neutre ou négatif) sur le taux d'actualisation dans le modèle de valorisation de la société. In fine cet ajustement du taux d'actualisation, pour prendre en compte les aspects ESG qui ne peuvent pas être intégrés précisément au niveau des flux, a un impact sur le prix cible de l'action. De plus, les éléments qualitatifs de l'analyse ESG sont débattus lors des réunions de recherche. Cet aspect qualitatif est très important dans le processus d'investissement de Comgest. L'analyse ESG a par conséquent une influence sur le degré de conviction du gérant. Enfin, ce degré de conviction du gérant détermine la pondération de la société au sein du portefeuille.

En ce qui concerne la construction du portefeuille, l'intégration des facteurs ESG contribue aux trois critères qui déterminent la pondération d'une valeur. Ces trois critères ont un impact sur le niveau de conviction des gérants lors de la construction de portefeuille, comme le montre le triangle ci-dessous.

- **Qualité / visibilité** : l'analyse ESG permet aux gérants de portefeuille d'évaluer la qualité globale d'une société (management, positionnement concurrentiel, résilience, etc.) ;
- **Croissance dynamique** : l'analyse ESG permet aux gérants de portefeuille d'évaluer les opportunités de croissance liées aux thématiques de développement durable (accès à la communication dans les pays émergents, vieillissement démographique, accès à la santé, santé et bien-être, énergies renouvelables, etc.) ;
- **Valorisation attractive** : le niveau de qualité ESG découlant de l'analyse ESG a un impact sur le modèle de valorisation.



### Avant l'inclusion dans l'univers d'investissement de Comgest

Les sociétés font l'objet d'une analyse initiale par les analystes financiers et lorsqu'elles sont retenues à l'issue de cette sélection initiale, elles sont considérées comme des idées d'investissement et sont ajoutées à une liste de titres à surveiller.

Si la société répond aux critères financiers et aux critères de qualité particulièrement rigoureux de Comgest, son inclusion dans l'univers d'investissement est proposée. Dans ce cas, l'analyste financier informe l'équipe ESG du nouveau candidat.

La recherche et l'analyse ESG sont conduites à partir de l'étape 2 sur la liste de surveillance fournie par les analystes de Comgest, laquelle ne contient que les sociétés qui ont déjà donné satisfaction sur un certain nombre de critères financiers et de qualité. À ce stade, nous avons éliminé une grande partie de l'univers d'investissement : la liste de surveillance contient donc des sociétés présentant une qualité élevée.

À ce stade précoce, l'analyste ESG soumet la société à une vérification ESG afin d'avoir une première opinion ESG permettant de mettre en évidence d'éventuels risques ESG significatifs et d'identifier des activités qui sont susceptibles de ne pas être autorisées ou de s'avérer contraires à l'éthique selon les exigences de certains clients dans le cadre de mandats.

L'analyste ESG établit un document (ESG Check) dans lequel il valide ou non l'inclusion de la société dans l'univers d'investissement de Comgest. Il existe trois types de validation :

- **OK** : la société peut être incluse dans l'univers d'investissement.
- **Réserves** : l'analyste ESG donne son feu vert à l'inclusion de la société dans l'univers d'investissement mais émet des réserves en raison de risques ESG significatifs (structurels ou à court terme) qui ont été constatés lors de la vérification ESG.
- **Non** : la société ne peut être incluse dans l'univers d'investissement car elle figure sur la liste d'exclusion de Comgest concernant les armes controversées ou le tabac.

### Dans l'univers d'investissement de Comgest

Lors d'une troisième étape, un filtrage ESG est effectué sur les sociétés de l'univers d'investissement de Comgest à l'aide des informations provenant de fournisseurs de services ESG externes. L'objectif de ce filtrage est d'identifier :

- Les leaders dans le domaine ESG ;
- Les sociétés particulièrement exposées aux risques ESG ;
- Les sociétés qui communiquent peu sur les aspects ESG ; et,
- Les sociétés avec lesquelles Comgest va mener des actions d'engagement<sup>4</sup>.

### Lors de l'entrée dans le portefeuille

Une fois défini, le niveau de qualité ESG est traduit en un taux d'actualisation ESG spécifique à l'entreprise, qui s'ajoute au taux d'actualisation initial défini par l'analyste financier en fonction du risque pays/marché et du risque spécifique. Le taux d'actualisation ESG tient compte de l'ensemble des risques et opportunités liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance révélée par l'analyse ESG approfondie.

Plus la qualité ESG est faible, plus l'impact sur le taux d'actualisation initial sera élevé. Il est à noter que lorsque le niveau de qualité ESG d'une entreprise est de 1, le taux d'actualisation initial est réduit.

Marchés Développés	
NIVEAU DE QUALITE ESG	TAUX D'ACTUALISATION ESG
1	-50pb
2	0 <i>pas de changement</i>
3	+100pb
4	+200pb

Marchés Emergents	
NIVEAU DE QUALITE ESG	TAUX D'ACTUALISATION ESG
1	-100pb
2	0 <i>pas de changement</i>
3	+150pb
4	+300pb

<sup>4</sup> C'est-à-dire les sociétés peu performantes dans le domaine ESG qui peuvent potentiellement s'améliorer.

Les fourchettes de taux d'actualisation initial n'étant pas les mêmes si l'univers d'investissement concerne des marchés développés ou des marchés émergents, les fourchettes de taux d'actualisation ESG varient également.

Lorsque l'analyste financier/gérant de fonds a une forte conviction dans une société qui figure dans l'univers d'investissement de Comgest et considère que c'est le moment d'initier une position, il propose d'inclure la société dans le portefeuille. L'analyste financier/le gérant de fonds en informe l'équipe ESG.

L'analyste ESG effectue alors une analyse ESG approfondie sur la société en collaboration avec l'analyste financier. Il est important que ce dernier soit associé à l'analyse ESG afin de mieux comprendre les enjeux. Dans la plupart des cas, un contact est établi avec la société (au moins un appel ou un e-mail) pour discuter des problèmes ESG les plus importants. L'analyste ESG rédige une « analyse ESG » dans laquelle il exprime une opinion ESG et indique le niveau de qualité ESG. Ce dernier a un impact sur le taux d'actualisation utilisé dans le modèle de valorisation. L'analyste ESG se concentre principalement sur les questions ESG qui risquent d'avoir une matérialité financière à un horizon de cinq ans.

L'analyse ESG est transmise à l'analyste financier/au gérant de fonds, qui tient compte des résultats de cette analyse dans la décision d'investissement, d'un point de vue à la fois qualitatif (dans la thèse d'investissement) et quantitatif (dans la valorisation de la société). Si l'analyste financier/le gérant de fonds maintient sa forte conviction, la société est ajoutée au portefeuille.

Une fois l'analyse ESG finalisée, les enjeux ESG sont systématiquement abordés lors des réunions de recherche afin de s'assurer que l'ensemble de l'équipe d'investissement a compris les risques et opportunités ESG.

#### **4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

L'analyse ESG intègre les risques relatifs au changement climatique dans le niveau de qualité ESG retenu par l'analyste ESG si ceux-ci sont perçus comme suffisamment matériels sur l'activité économique de la société. En fonction du niveau de qualité ESG, le taux d'actualisation utilisé sera ajusté. Il en résulte un potentiel de revalorisation en sera plus ou moins grand. En fonction de ce potentiel, le poids de chaque société est ajusté.

Par ailleurs, nous réalisons des empreintes carbone selon deux méthodologies différentes pour l'ensemble des OPCVM visés par ce code. Les deux fournisseurs utilisés sont Trucost et Bloomberg. Ils permettent d'apprécier le risque de transition à la fois en absolu et en relatif par rapport à leurs indices de référence. Ces mesures de risque ex-post permettent de voir comment les risques relatifs au changement climatique d'un portefeuille évoluent dans le temps.

Enfin, Comgest fait réaliser une analyse des risques physiques relatifs au changement climatique pour Renaissance Europe, Magellan et Comgest Monde par la société 427mt. Ces analyses permettent d'apprécier les risques physiques à la fois ligne par ligne et en agrégé au niveau du portefeuille.

#### **4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?**

Dans le cas où des titres ne feraient pas encore l'objet d'une notation, ou seulement d'une notation partielle, mais que les gérants décèleraient une opportunité de marché, ces derniers sont autorisés à investir de façon marginale dans ces titres. La position est révisée une fois la note (complète) disponible.

#### **4.4 Le process d'évaluation ESG ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?**

La philosophie et les étapes du processus d'investissement sont restées identiques, y compris le processus d'évaluation ESG.



**4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Non.

**4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?**

Comgest ne pratique pas le prêt / emprunt de titres.

**4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?**

A l'exception de Comgest Monde, les fonds peuvent avoir recours à des contrats de change à terme pour la couverture du risque de change, étant précisé que l'engagement issu des instruments dérivés est limité à 100% de l'actif net.

La SICAV Comgest Monde peut avoir recours à des futures, options et change à terme pour la couverture des risques de change, action et taux, étant précisé que l'engagement issu des dérivés est limité à 100% de l'actif net.

**4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?**

La part des OPC est limitée à dix pour cent de l'actif de fonds. Les fonds peuvent être investis dans les OPC du groupe Comgest. Notre processus d'investissement robuste est appliqué aux OPC, assurant la cohérence entre la politique de sélection des OPC et la politique d'investissement responsable

## 5. CONTRÔLES ESG

### 5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?

L'équipe de Conformité et de Contrôle Interne a la responsabilité de s'assurer que les activités de Comgest sont menées en conformité avec la réglementation en vigueur, les bonnes pratiques professionnelles, et les politiques et procédures internes.

#### Contrôles ESG spécifiques

##### Check d'éligibilité

- Préalablement à l'entrée d'une nouvelle valeur dans un portefeuille, l'équipe Risk Management s'assure que celle-ci ne figure pas sur la liste des valeurs interdites établies par l'équipe ESG ; et,
- Cette liste mise à jour trimestriellement par l'équipe ESG est paramétrée dans l'outil interne de passation des ordres GPlus.

##### Contrôles réguliers/quotidiens

- Le respect de la liste d'interdiction ESG est également vérifié lors des contrôles pre-trade réalisés de la simulation d'un ordre par le gérant à sa transmission sur le marché par le Dealing Desk ;
- En cas d'alerte de dépassement potentiel, l'ordre est bloqué et le Risk Management en est informé ; et,
- Enfin, des contrôles quotidiens sont réalisés post-trade pour vérifier le respect des contraintes d'investissement des portefeuilles, incluant le respect de la liste d'interdiction ESG.

##### Contrôles trimestriels

- L'équipe Contrôle Interne s'assure de la prise en compte et du respect des règles ESG applicables dans le cadre de ces contrôles liés au processus d'investissement.
- Ces contrôles sont réalisés à fréquence trimestrielle. Les contrôles réalisés par le contrôle interne sont par nature des contrôles post-trade.

##### Délai de sortie en cas de non-respect des contraintes ESG

- A priori, en raison des checks d'éligibilité, le risque de ne pas respecter la liste d'interdiction ESG est très faible ;
- Toutefois, si malgré tout le dispositif en place, une irrégularité était constatée, le principe est une sortie du titre le plus rapidement possible tout en tenant compte de l'intérêt des clients.

##### La Procédure de Vote :

- Vérifier le respect de la procédure de vote par entretien, et :
  - Par sondage, sur une série de valeurs mobilières figurant dans le périmètre d'exercice des droits de vote, vérifier que les droits de votes ont été exercés ;
  - Analyser les dossiers constitués ;
  - Vérifier que les votes exprimés sont cohérents avec la politique de vote décrite dans la procédure ; et,
  - Identifier les votes pouvant faire l'objet de conflits d'intérêt et vérifier que préalablement à leur exercice la Direction et le Responsable du contrôle interne ont bien été consultés.
- Obtenir les cas dans lesquels la société n'a pas pu exercer les droits de votes pour le compte des portefeuilles gérés et en analyser les raisons.
- Analyser la pertinence des justifications de votes lorsque la décision de vote est contraire à la politique de vote mise en place ou contre la résolution présentée.
- Par entretien avec les Analystes ESG, obtenir la liste des engagements pris par la société en matière de gouvernance et s'assurer que la société respecte les principes énoncés. Il s'agit par exemple de l'engagement à se conformer aux « Stewardship Codes » britanniques et japonais.

## Contrôles : risques et contrôle interne

Comgest dispose d'un **comité des risques** composé de cinq membres, dont le Directeur Général Délégué indépendant des fonctions de gestion, le Représentant des équipes de gestion, le Responsable Finance, le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, et le Responsable du Contrôle des Risques. Le Comité des Risques peut, au cours d'une réunion donnée et en fonction des sujets à traiter, demander la participation de tout autre collaborateur.

La fonction de **conformité et de contrôle interne** adopte une approche fondée sur le risque, afin de garantir une allocation efficace de ses ressources. L'évaluation du dispositif est effectuée de manière régulière pour s'assurer de sa pertinence du dispositif mis en place par rapport à l'organisation et aux activités de la société.

Les conditions d'intégration d'un titre au-delà de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement sont strictes et permettent de limiter l'intégration dans un portefeuille d'un titre non éligible : (1) une valeur non préalablement paramétrée dans l'univers d'investissement ne peut être acquise pour le compte d'un portefeuille, ce qui permet d'assurer le respect du processus d'investissement ; et, (2) l'entrée d'un titre dans un portefeuille est soumise à l'accord du contrôleur des risques.

Le département de **Conformité et de Contrôle Interne** (RCCI) est composé de 3 personnes : Le Responsable et 2 Contrôleurs internes. La fonction de conformité a notamment pour missions de :

- 1° Contrôler et, de manière régulière, évaluer l'adéquation et l'efficacité des politiques, procédures et mesures mises en place afin de s'assurer que la société est en conformité avec les lois, les directives et les règles qui régissent la profession.
- 2° Conseiller et assister les mandataires sociaux et les dirigeants dans la réalisation de leur mission de pilotage et de contrôle de la société.
- 3° Conseiller, assister, sensibiliser et former les collaborateurs sur les questions relatives à la réglementation et à la conformité afin qu'ils se conforment à leurs obligations professionnelles.
- Le RCCI doit s'assurer que le dispositif de conformité et de contrôle interne de la société est conforme aux exigences réglementaires et pertinent eu égard aux risques liés aux activités exercées, à l'organisation et aux moyens de la société.

## 6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

### 6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Comgest utilise l'analyse ESG pour évaluer la qualité des entreprises. Sur la base des critères et des informations mentionnées aux points précédents, l'équipe d'investissement de Comgest, accompagnée par 3 analystes ESG dédiés, concentre son analyse sur les critères ESG ayant le plus de matérialité pour chacune des entreprises dans la mesure du possible. À l'issue de toute analyse ESG, une notation interne nommée « niveau de qualité ESG » est assignée à chaque société. Il reflète l'évaluation de la qualité ESG de la société par Comgest et peut avoir un impact sur le taux d'actualisation utilisé dans le modèle de valorisation propriétaire.

Les sociétés qui entrent dans l'univers d'investissement « **marchés développés** » de Comgest disposent d'un niveau de qualité élevé. L'analyse ESG permet d'affiner la perception du niveau de qualité ESG de chaque société sur une échelle qui s'étend de 1 à 4 :

NIVEAU DE QUALITE ESG	DESCRIPTION	TAUX D'ACTUALISATION ESG
1 <b>Leader dans le domaine ESG</b>	Excellente communication sur les questions ESG, mesures efficaces pour réduire les quelques risques ESG existants, stratégie visant à profiter des opportunités ESG, développement durable/RSE complètement intégrés dans la culture de l'entreprise.	-50pb
2 <b>Bonne qualité</b>	Communication adéquate, bonne connaissance des risques ESG et mesures efficaces visant à réduire ces risques, existence de quelques controverses, capacité à profiter des opportunités ESG.	0 <i>Pas de changement</i>
3 <b>Qualité basique</b>	Communication limitée, connaissance basique des risques ESG, mesures existantes limitées, exposition moyenne aux risques ESG, controverses ESG, marge d'amélioration.	+100pb
4 <b>Améliorations nécessaires</b>	Communication très limitée ou absente, non prise en compte des risques ESG, absence de mesures, exposition significative aux risques ESG, importantes controverses ESG, cible prioritaire pour les actions d'engagement.	+200pb

Les sociétés qui entrent dans l'univers d'investissement « **marchés émergents** » de Comgest disposent d'un niveau de qualité élevé. L'analyse ESG permet d'affiner la perception du niveau de qualité ESG de chaque société sur une échelle qui s'étend de 1 à 4 :

NIVEAU DE QUALITE ESG	DESCRIPTION	TAUX D'ACTUALISATION ESG
1 <b>Leader dans le domaine ESG</b>	Excellente communication sur les questions ESG, mesures efficaces pour réduire les quelques risques ESG existants, stratégie visant à profiter des opportunités ESG, développement durable/RSE complètement intégrés dans la culture de l'entreprise.	-100pb
2 <b>Bonne qualité</b>	Communication adéquate, bonne connaissance des risques ESG et mesures efficaces visant à réduire ces risques, existence de quelques controverses, capacité à profiter des opportunités ESG.	0 <i>Pas de changement</i>
3 <b>Qualité basique</b>	Communication limitée, connaissance basique des risques ESG, mesures existantes limitées, exposition moyenne aux risques ESG, controverses ESG, marge d'amélioration.	+150pb
4 <b>Améliorations nécessaires</b>	Communication très limitée ou absente, non prise en compte des risques ESG, absence de mesures, exposition significative aux risques ESG, importantes controverses ESG, cible prioritaire pour les actions d'engagement.	+300pb

## 6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Comgest utilise les indicateurs suivant d'impact ESG pour nos fonds :

- L'empreinte environnementale, fournie par Trucost ;
- L'empreinte carbone, fournie par Trucost et Bloomberg ;
- Le taux d'imposition ;
- La cartographie des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) ; et,
- Statistiques de vote en Assemblées Générales.

De plus amples informations sont disponibles sur Renaissance Europe, Magellan et Comgest Monde dans un rapport dédié à l'article 173 sur le [site internet de Comgest](#).

## 6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des fonds ?

Comgest communique sur notre gestion IR et sur nos fonds sur les supports suivants :

- Le site web de Comgest [www.comgest.com](http://www.comgest.com) sur lequel nous publions différents types de contenus en lien avec notre gestion IR et les fonds dont nous assurons la gestion ;
- Le site de notre [politique d'investissement responsable](#) également offre nos rapports et politiques y compris :
  - La politique RI de Comgest
  - « [PRI Assessment](#) » et « [PRI Transparency](#) » de Comgest ;
  - Le rapport sur la transition énergétique pour la croissance verte [article 173](#) ;
  - La [politique de vote responsable](#) de Comgest et nos décisions de vote à chaque Assemblée générale via le « [Proxy Voting Dashboard](#) » ;
- Les documents juridiques en version électronique dans la section de « [Produits](#) » y compris :
  - Les prospectus ;
  - DIC1 ;
  - Le rapport annuel / semestriel

## 6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Rapport de vote annuel et proxy-voting dashboard (disponible sur le [site](#)).

Rapport ESG trimestriel (sur demande) et rapports article 173 (disponible sur le [site](#)).

**INFORMATIONS IMPORTANTES :**

Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue ni une recommandation, ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni une incitation à l'investissement ou à l'arbitrage. En aucun cas le présent document ne saurait constituer une offre pour les personnes résidant dans une juridiction qui n'autoriserait pas la distribution des OPCVM mentionnés. Avant toute décision d'investissement, les investisseurs doivent prendre connaissance des derniers prospectus et Document d'information clé pour l'investisseur (« DICI »), disponibles gratuitement dans nos bureaux ainsi que sur notre site Internet [www.comgest.com](http://www.comgest.com). Le prospectus contient une description plus détaillée des facteurs de risque applicables aux fonds.

Les OPCVM mentionnés peuvent comporter un risque de perte en capital. La valeur de l'ensemble des investissements et des revenus qu'ils génèrent peut évoluer à la baisse comme à la hausse. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Ce document est la propriété intellectuelle de Comgest. La reproduction de tout ou partie de ce document est strictement interdite sans une autorisation écrite préalable de Comgest. L'ensemble des opinions et estimations reflètent notre jugement à la date du document et peuvent être modifiées sans préavis.

Comgest S.A est une société de gestion de portefeuilles réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers et dont le siège social est au 17, square Édouard VII, 75009 Paris.

Comgest Asset Management International Limited est une société d'investissement (investment firm) réglementée par la Central Bank of Ireland et enregistrée en qualité de Investment Adviser auprès de la Securities Exchange Commission aux États-Unis. Son siège social est situé au 46 St. Stephen's Green, Dublin 2, Irlande.

Comgest Far East Limited est réglementée par la Securities and Futures Commission de Hong Kong. Son siège social est situé au Level 10, 28 Hennessy Road, Hong Kong.